

Le régiment du Service militaire adapté de Mayotte

Créé en 1988 afin de participer au développement du territoire, le RSMA de Mayotte s'est peu à peu transformé pour devenir, aujourd'hui, un **dispositif d'insertion dans la vie active** pour de jeunes mahoraises et mahorais en situation de décrochage. **Fort d'une expérience de plus de 30 ans**, le RSMA base sa pédagogie sur une éducation (savoir être) et une formation (savoir et savoir-faire) reconnues et accueille plus de 800 jeunes par an.

Être volontaire stagiaire au RSMA de Mayotte permet **d'apprendre un métier et d'acquérir les compétences attendues par un employeur.**

Le dispositif propose, dans un cadre militaire, un parcours de formation comprenant notamment une **remise à niveau en termes de savoirs de base, une éducation citoyenne et une formation professionnelle** dont l'objectif est l'insertion dans l'emploi soit directement après la formation, soit après une poursuite de formation à Mayotte ou en métropole.

Les 21 formations professionnelles proposées par le régiment s'attachent prioritairement à **répondre aux besoins du marché de l'emploi local**, facilitant ainsi les démarches pour trouver un emploi.

Ayez le réflexe SMA !

Vous suivrez la Formation Militaire Initiale (FMI) pour y apprendre les règles de la vie en collectivité au sein d'une communauté militaire avant de poursuivre avec votre formation professionnelle.

Institution militaire reconnue par l'ensemble des mahorais, le RSMA de Mayotte bénéficie d'une forte notoriété auprès des autorités, des chefs d'entreprise et de la population en général.

• Tarifs des formations :

L'ensemble des formations est pris en charge par le RSMA. Le stagiaire est rémunéré en fonction de son statut (volontaire stagiaire ou volontaire technicien).

• Lieu de formation :

L'ensemble des formations professionnelles se fait en présentiel sur le site de Combani, en salle de cours pour la partie théorique et sur les différents plateaux pédagogiques pour la partie pratique.

• Qualification :

L'évaluation se fait tout au long de la formation en contrôle continu tant sur la partie théorique que sur la partie pratique. L'attribution de l'Attestation de Formation Professionnelle est subordonnée à la recommandation d'un jury constitué de professionnels et formateurs.

• Aides pour les entreprises :

Contactez la cellule Insertion pour connaître les aides au recrutement de jeunes issus du RSMA de Mayotte.

Tél : 06 39 09 06 73

Mail : chef-ins@rsma-mayotte.fr

• Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Pour toutes questions relatives aux handicaps, veuillez contacter notre référent par :

Tél : 02 69 60 87 49

Mail : em-asa@rsma-mayotte

VOLONTAIRE STAGIAIRE

- ✓ Avoir entre 18 et moins de 26 ans (+ de 21 ans pour la formation Conducteur Tous Transports),
- ✓ Homme ou femme de nationalité française,
- ✓ Être apte médicalement à suivre la formation,
- ✓ Avoir effectué la Journée Défense et Citoyenneté,
- ✓ Avoir un casier judiciaire compatible avec le statut de militaire.

VOLONTAIRE TECHNICIEN

- ✓ Avoir entre 18 et moins de 26 ans,
- ✓ Homme ou femme de nationalité française,
- ✓ Être diplômé d'un titre V minimum (niv. CAP/BEP),
- ✓ Contrat renouvelable.

FORMATION

entre 6
et 10 mois



LOGEMENT

Sur place



REPAS

Inclus



PERMIS

Possibilité de
le passer



SOLDE

à partir de
358 € net/mois



VOTRE RÉUSSITE : NOTRE MISSION